

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du
SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 18 février 2025 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Guilherand-Granges sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHAZAL, CLEMENT, FOURNIER, GAUCHER, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, JUNG, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DELOCHE, DUCLAUX, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALETTE, VASSY.

Excusés : Mesdames CHOVIN, LAMBERT, ROSSI, Messieurs AVOUAC, DARD, DUBAY, LARUE, MONTIEL, VALLA, VALLON.

Pouvoirs : De M. BRUNET à M. ANGELI, M. EYSSAUTIER à M. MORIN, Mme GENTIAL à Mme GUILLON, M. MIZZI à Mme GAUCHER, Mme PLACE à M. BARNERON, Mme RIMET à M. BELLIER, M. ROBIN à M. LABADENS.

Date de convocation : 05 février 2025 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 25 - Nombre de pouvoirs : 7

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant, que le compte de gestion 2024 transmis par Monsieur le Trésorier est conforme au compte administratif 2024,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré

Pour : 25 délégués dont 7 disposants d'un pouvoir représentant 32 voix

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE,

- **d'approuver** le compte de gestion 2024 transmis par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable Nord Drôme,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 18 février 2025 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD
Président

